



Commission scolaire
du Fleuve-et-des-Lacs

Conseil des Commissaires

SÉANCE DU 18 AOÛT 2009
Volume 12 - numéro 1

Procès-verbal de la séance régulière du conseil des commissaires de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs tenue à la salle des commissaires le 18 août 2009 à 20 h au 14, rue du Vieux-Chemin à Cabano.

Sont présents : Mesdames Anne Basque, Lucie Bossé, Louise Cassistat, Chantal Desjardins, Marie-Jeanne Lebel, Louise Malenfant, Anne-Marie Morin, Andrée Truchon, Diane Valcourt, messieurs Alexandre Anctil-Bruneau, Charles-Aimé Bélanger, Claude Breault, France Dubé, Ghislain Morin, Guilmont Pelletier, commissaires, ainsi que madame Johanne Brousseau et monsieur Yves Breton, représentants du comité de parents.

Sont aussi présents : Messieurs Serge Pelletier, directeur général, Daniel Beaulieu, directeur général adjoint, et madame Catherine Boulay, secrétaire générale.

Sont absents : Madame Ghislaine Saint-Jean et monsieur Jean-Pierre Gagnon, commissaires.

PRÉSIDENCE

Cette séance est tenue sous la présidence de monsieur Guilmont Pelletier, président.

OUVERTURE

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, monsieur Guilmont Pelletier, président, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Claude Breault, et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit :

- 1.0 Ouverture de la séance
- 2.0 Vérification des présences
- 3.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4.0 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 16 juin 2009 - # 14
- 5.0 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance d'ajournement du 29 juin 2009 - # 15
- 6.0 Rapport du comité de parents
- 7.0 Direction générale
 - 7.1 Retour sur le remplacement de la coordonnatrice à l'enseignement
 - 7.2 Engagement d'un agent d'administration au Service des finances
 - 7.3 Bail emphytéotique à la Municipalité de Saint-Michel-du-Squatec
 - 7.4 Réaménagement des locaux pour l'École primaire de la Vallée-des-Lacs
- 8.0 Période de questions
- 9.0 Prochaine séance
- 10.0 Remise des médailles du Gouverneur général du Canada
- 11.0 Clôture

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2009-409-CC)

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 JUIN 2009 - # 14

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Lucie Bossé, et résolu :

QUE la secrétaire générale soit dispensée de la lecture du procès-verbal de la séance régulière du 16 juin 2009 - # 14, puisque les commissaires en ont reçu copie au moins 6 heures avant la tenue de la présente séance;

QUE le procès-verbal soit adopté comme rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2009-410-CC)

**LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 29 JUIN 2009 - # 15**

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Diane Valcourt, et résolu :

QUE la secrétaire générale soit dispensée de la lecture du procès-verbal de la séance d'ajournement du 29 juin 2009 - # 15, puisque les commissaires en ont reçu copie au moins 6 heures avant la tenue de la présente séance;

QUE le procès-verbal soit adopté comme rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2009-411-CC)

RAPPORT DU COMITÉ DE PARENTS

Monsieur Yves Breton, représentant du comité de parents, souligne que les activités du comité n'ont pas encore débutées pour l'année scolaire 2009-2010.

RETOUR SUR LE REMPLACEMENT DE LA COORDONNATRICE À L'ENSEIGNEMENT

Le directeur général, monsieur Serge Pelletier, rappelle que madame Isabelle Rioux, coordonnatrice à l'enseignement, a demandé un congé sabbatique à traitement différé avec prise de congé au cours de la présente année scolaire. Madame Rioux sera donc absente jusqu'à la semaine de relâche, au début du mois de mars 2010.

Monsieur Pelletier explique qu'un processus de sélection à l'interne a été mis sur pied et 3 candidats ont montré leur intérêt pour assumer l'intérim.

Monsieur Pelletier recommande donc la candidature de madame Sylvie Michaud qui occupe actuellement la fonction de conseillère pédagogique.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT le congé sabbatique de madame Isabelle Rioux, coordonnatrice à l'enseignement;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer l'intérim durant l'absence de la coordonnatrice;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général suite au processus de sélection mené à l'interne;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur France Dubé, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs retienne les services de madame Sylvie Michaud pour assurer l'intérim, à compter du 10 août 2009 jusqu'au début du mois de mars 2010, au poste de coordonnatrice à l'enseignement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2009-412-CC)

ENGAGEMENT D'UN AGENT D'ADMINISTRATION AU SERVICE DES FINANCES

Le directeur général, monsieur Serge Pelletier, souligne, qu'avec l'implantation des nouvelles normes comptables dans les commissions scolaires, les opérations au niveau du Service des finances s'en trouvent passablement augmentées. D'où le fait que le MELS accorde une allocation spécifique récurrente pour l'engagement d'un personnel supplémentaire. L'analyse des besoins permet de conclure qu'un poste d'agent d'administration, poste cadre intermédiaire, répond mieux aux besoins.

Monsieur Pelletier précise, qu'à la suite des entrevues de sélection, les membres du comité recommandent, à l'unanimité, l'engagement de monsieur Gérard Blanchet.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT l'augmentation du niveau des opérations au Service des finances suite à l'implantation des nouvelles normes comptables;

CONSIDÉRANT l'attribution, par le MELS, d'une allocation spécifique récurrente pour répondre à l'engagement d'un personnel supplémentaire;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de sélection;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Claude Breault, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs engage monsieur Gérard Blanchet à titre d'agent d'administration au Service des finances, à un poste régulier à temps plein à compter du 31 août 2009.

D'autoriser le directeur général, monsieur Serge Pelletier, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, le contrat afférent.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2009-413-CC)

BAIL EMPHYTÉOTIQUE À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DU-SQUATEC

Le directeur général, monsieur Serge Pelletier, rappelle que le conseil des commissaires avait donné un accord de principe, le 19 février 2008, pour l'attribution d'un droit de superficie à la Municipalité de Saint-Michel-du-Squatec, en vue de la construction d'une résidence de 20 logements pour personnes retraitées autonomes et semi-autonomes sur une partie du terrain de l'École de la Vallée-des-Lacs.

Monsieur Pelletier explique toutefois que l'attribution d'un droit de superficie fait en sorte que la Société d'habitation du Québec (SHQ) refuse d'allouer le financement nécessaire au promoteur du projet. La SHQ exige, pour allouer le financement, que le promoteur obtienne soit un bail emphytéotique de 99 ans ou une cession, par la Commission scolaire, d'une superficie de terrain d'un minimum de 122 500 pieds carrés.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Michel-du-Squatec est le maître de l'ouvrage dans le projet de construction d'une résidence de 20 logements pour personnes retraitées autonomes et semi-autonomes;

CONSIDÉRANT l'accord de principe qui avait été donné par le conseil des commissaires dans sa résolution # 2008-212-CC du 19 février 2008;

CONSIDÉRANT les exigences de la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour accorder le financement nécessaire à la réalisation du projet;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Louise Malenfant, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs accorde un bail emphytéotique de 99 ans à la Municipalité de Saint-Michel-du-Squatec en vue de la construction d'une résidence pour personnes retraitées autonomes et semi-autonomes sur une partie du terrain de l'École de la Vallée-des-Lacs;

QUE ce bail emphytéotique soit accordé à la condition que la municipalité fournisse une description technique, réalisée par une firme d'arpenteurs-géomètres, de la partie de terrain à utiliser, incluant une description complète du projet qui précise la superficie de terrain, la grandeur du bâtiment et l'aménagement paysager prévu;

QUE tous les frais et honoraires relatifs, autant la description technique que les frais et honoraires reliés à la réalisation du bail emphytéotique, soient à la charge du promoteur du projet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2009-414-CC)

RÉAMÉNAGEMENT DES LOCAUX DE L'ÉCOLE PRIMAIRE DE LA VALLÉE-DES-LACS

Le directeur général, monsieur Serge Pelletier, souligne qu'il y a lieu d'effectuer un ajout au contrat qui a été accordé, le 16 juin 2009, à l'entrepreneur Maurice Bérubé et Fils pour l'aménagement des locaux nécessaires à l'enseignement primaire dans le bâtiment de l'École de la Vallée-des-Lacs. Cet ajout s'avère nécessaire pour assurer la sécurité dans la cour de l'école (circulation près des embarcadères d'autobus et circulation contrôlée dans la cour de l'école) par l'ajout de rampes en acier galvanisé, installation d'une porte de clôture supplémentaire, bordure de béton, marquage routier et panneaux indicateurs, etc. Étant donné que les coûts des travaux reliés à cet ajout s'élèvent à 42 271,74 \$, le conseil des commissaires doit donner son accord.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT la décision du conseil des commissaires, résolution # 2009-343-CC du 21 avril 2009, de relocaliser, de façon permanente, l'enseignement primaire qui se dispensait dans le bâtiment de l'École Maria-Goretti au bâtiment de l'École de la Vallée-des-Lacs;

CONSIDÉRANT le contrat accordé à l'entrepreneur Maurice Bérubé et Fils inc. pour l'aménagement des locaux d'enseignement primaire dans le bâtiment de l'École de la Vallée-des-Lacs, résolution # 2009-390-CC du 16 juin 2009;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la sécurité des élèves près des embarcadères des autobus et au niveau de la circulation dans la cour de l'école;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Ghislain Morin, et résolu :

D'autoriser l'ajout au contrat de l'entrepreneur Maurice Bérubé et Fils inc., en vue d'effectuer des travaux qui visent à assurer la sécurité dans la cour de l'école (circulation près des embarcadères d'autobus et circulation contrôlée dans la cour de l'école) par l'ajout de rampes en acier galvanisé, installation d'une porte de clôture supplémentaire, bordure de béton, marquage routier et panneaux indicateurs, etc. pour un montant de 42 271,74 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2009-415-CC)

PÉRIODE DE QUESTIONS

On s'informe sur le début des travaux pour l'agrandissement de l'École Gérard-Collin afin d'y installer le Service de garde. Le directeur général précise que l'appel d'offres devrait se réaliser dans les semaines à venir en ayant comme objectif de débiter les travaux au cours des mois d'octobre et novembre 2009.

On s'informe sur la formation à venir concernant les derniers amendements survenus à la Loi sur l'instruction publique. Le président souligne que la FCSQ travaille sur un document de formation et, qu'éventuellement, les commissions scolaires recevront les indications nécessaires à ce propos.

On demande si le personnel des Services de garde relève de la Commission scolaire. Le directeur général précise qu'effectivement le personnel est engagé par la Commission scolaire au même titre que tous les autres employés et ce, même si la gestion des Services de garde relève de l'école où il se situe.

PROCHAINE SÉANCE

Le 15 septembre 2009 à 20 h au lieu ordinaire des séances.

REMISE DES MÉDAILLES DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL DU CANADA

Le président, monsieur Guilmont Pelletier, procède à la remise des médailles 2008-2009 du Gouverneur général du Canada et d'une bourse de 250 \$ de la Commission scolaire à chaque élève ayant obtenu la plus forte moyenne générale cumulative au cours de ses 2 dernières années d'études secondaires :

NOM	ÉCOLE	MOYENNE GÉNÉRALE	PARENTS	AVENIR
Dumont, Alexandre	Sec. de Dégelis Dégelis	89,4 %	Julie Ouellet Germain Dumont	Sciences humaines avec mathématiques Cégep de Rimouski
Émond, Myriam	Sec. du Transcontinental Pohénégamook	88 %	Julie Thibault Éric Émond	Sciences de la nature Cégep de Rivière-du-Loup
Gagnon, Olivier	Sec. Vallée-des-Lacs Squatec	91,35 %	Pauline Beaulieu Bertin Gagnon	Sciences de la nature en vue d'études en médecine Cégep de Sainte-Foy
Lemay, Marc-André	Sec. l'Arc-en-Ciel Trois-Pistoles	96,87 %	Lucie Ouellet Marc Lemay	Sciences de la nature et langues Cégep de Lévis
Pélissier, Gregory	Sec. de Cabano Cabano	91 %	Guilène Gladu Carol Pélissier	Technique administrative Cégep Champlain St-Lawrence (Québec)

Le président ainsi que le directeur général soulignent la qualité du travail accompli par chaque récipiendaire et souhaitent à chacun de continuer à viser l'excellence dans tout ce qu'il entreprendra.

Ils tiennent également à féliciter les parents à qui revient une bonne part du succès de leur enfant.

IL EST PROPOSÉ par le président, monsieur Guilmont Pelletier, et résolu :

QUE le conseil des commissaires félicite, au nom de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs, chaque récipiendaire de la médaille 2008-2009 du Gouverneur général du Canada et souhaite le meilleur succès à chacun dans la poursuite de ses études.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2009-416-CC)

CLÔTURE

L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ** par le président, monsieur Guilmont Pelletier, et résolu :

QUE la présente séance soit close.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2009-417-CC)

(SIGNÉ)

Monsieur Guilmont Pelletier, président

(SIGNÉ)

Madame Catherine Boulay, secrétaire générale